

Le 9 août 2018

Téléphone : 03.21.33.30.88
Télécopie : 03.21.32.36.32
Mél : communedecolembert@wanadoo.fr
Site : www.colembert.fr

3ème Lettre du Conseil 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 juillet 2018 à 20 heures.

Tous les membres élus étaient présents exceptés Madame Sophie DENIS et Monsieur Stéphane MANTEL, absents excusés.

A donné pouvoir :

Madame Sophie DENIS à Madame Sylvie LEBAS

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Il n'y a pas de remarque, il est Adopté à l'Unanimité.

II - CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LE PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'une convention à passer avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale afin :

- d'inventorier la qualité écologique du site de biodiversité, de préciser le programme d'actions à mener sur le terrain et de planifier les actions à réaliser.
- de restaurer et gérer les habitats à travers différentes opérations de fauche exportatrice,
- d'évaluer les actions menées au regard de la fonctionnalité de la trame écologique du territoire du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

A l'Unanimité le Conseil Accepte.

III - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COTEAU AVEC LE PARC

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le PNR a la possibilité de poursuivre les aménagements du coteau grâce à une aide financière obtenue auprès de l'Agence de l'Eau. L'objectif est de concilier le pâturage et de sauvegarder la dernière population du Damier de la Succise, seul site de présence dans le Pas-de-Calais et protégé au niveau européen.

Les travaux consistent à poser un petit enclos afin d'éviter le pâturage à un certain moment de l'année. Il manque la somme de 1 315,20 € pour clôturer le budget. Compte tenu de l'engagement du Parc dans la gestion de cet espace, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de participer au financement.

A 14 voix Pour, le Conseil Municipal Approuve.

IV - RAPPORT D'ACTIVITE VEOLIA

Monsieur Jean-Christophe SERGENT, Adjoint et délégué au Syndicat d'eau présente le rapport d'activité 2017 établi par la Société VEOLIA, gestionnaire du service d'eau potable du Syndicat par contrat d'affermage établi le 01/04/1983 jusqu'au 30 septembre 2020.

Le Syndicat d'eau de Colembert regroupe 10 communes soit 4578 habitants desservis et 1921 abonnés. Il comprend :

- 2 installations de production avec une capacité de production maximum autorisée de 1 630 m³/jour
- 4 réservoirs de stockage pour un volume de 600 m³
- Une longueur de réseau de 148 km
- Un taux de conformité microbiologique de 100 %
- Une consommation moyenne par habitant et par jour de 94 litres
- Un rendement de réseau de 65,9%.

Nous dénombrons 353 abonnés pour un volume vendu de 34 244 m³.

Le coût du m³ s'élève à 3.82 € pour une facture de 120 m³.

V - INDEMNITE ALLOUEE AU NOUVEAU PERCEPTEUR :

Considérant l'aide apportée par le receveur municipal pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptables de la commune, le conseil Municipal décide d'attribuer pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante à Monsieur le Trésorier, Monsieur Jacky LEVEUGLE, en poste à DESVRES une indemnité de gestion calculée suivant l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

VI - PAIEMENT EN LIGNE DES SERVICES PERISCOLAIRES :

Il est proposé aux administrés le paiement en ligne des factures des services périscolaires : garderie, cantine, ramassage scolaire.

A 14 voix Pour les membres du Conseil Approuvent.

VII - INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile par l'opérateur ORANGE, rue du Blanc Mont, sur le terrain propriété de l'installateur.

Le projet consiste en la pose d'un pylône de 12 m de hauteur comportant 3 antennes et en la création d'une zone technique au sol.

Monsieur le Maire précise que l'information sera relayée à la population et que des fiches émises par l'Etat sur les antennes relais de téléphonie mobile et sur les obligations des opérateurs de téléphonie mobile sont jointes au dossier et sont consultables en mairie.

Un site internet www.radiofrequences.gouv.fr est également accessible.

VIII - MISE A DISPOSITION DE LA BENNE A DECHETS VERTS

Monsieur le Maire indique que le service de collecte via la benne mise à notre disposition par la Communauté de Communes est fortement utilisé. Il précise que des incivilités sont malheureusement régulièrement constatées. Il propose d'installer un système de surveillance après avoir effectué un ultime rappel de l'utilisation à la population.

Il propose également de porter le message aux maires des communes avoisinantes afin de rappeler les consignes et d'indiquer que la benne à déchets verts est exclusivement réservée aux particuliers.

Il propose qu'une sanction pourra être appliquée pour non respect de cette règle.

A 14 voix pour, le Conseil Municipal Approuve.

IX - QUESTIONS DIVERSES

- Rapport d'activités petite enfance de la Communauté de Communes : Monsieur Thierry CAZIN, adjoint délégué et vice-Président de la communauté de communes présente à l'Assemblée le rapport d'activités 2017.

Le service Petite Enfance de la Communauté de Communes de Desvres Samer compte :

- œ 4 structures qui accueillent les enfants de 2 mois $\frac{1}{2}$ à 6 ans :
 - Le Coin des Faons
 - Les P'tits Copains
 - Les Petits Pas
 - La maison de Jackie
- œ Un Relais Assistantes Maternelles : « le Relais des Art'istes »
- œ Un LAEP : « Maison Soleil » Lieu d'Accueil Enfants-Parents
- œ Un REAAP : Relais d'Ecoute, d'Accompagnement, et d'Appui des Parents »

- Rapport d'activités CIAS : Monsieur Thierry CAZIN présente le rapport d'activités du Centre Intercommunal d'Actions Sociales. Il explique que plusieurs communes du territoire ont décidé de transférer leur CCAS à la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Les actions du CIAS comprennent :

- œ le portage de repas à domicile : 30 622 repas ont été livrés en 2017. 4 personnes de Colembert utilisent régulièrement ce service.
- œ le RSA : un référent reçoit en notre mairie les bénéficiaires potentiels et s'occupe du suivi de leur dossier.
- œ Les Maisons Intercommunales des Services et Solidarités (MISS) proposent aux habitants :
 - le cyber point dont un est implanté à Desvres et l'autre à Samer. Ils mettent à disposition des ordinateurs en accès libre et initient les débutants à l'informatique.
 - le Point Information Jeunesse (PIJ) : dont les domaines sont l'organisation des études, les formations, les métiers, l'emploi, la formation continue, la société et la vie pratique, les loisirs, les vacances à l'étranger et les sports.
 - des animations sont organisées tel que le forum de l'emploi, des formations secourisme et la journée sécurité routière Séniors.

- Rapport d'activités sur la gestion des déchets : Monsieur Thierry CAZIN indique que les services des déchets ménagers et le centre de tri vont être déplacés route de Wierre au Bois.

Une surveillance sur les apports a été mise en place et l'accès est interdit aux professionnels qui sont dirigés sur un autre site. A partir du 01^{er} novembre 2017, un appel d'offres a été lancé pour le traitement des ménagers, encombrants et les refus de tri. L'entreprise IKOS pour « le traitement des ordures ménagères résiduelles » et « le refus de tri » ainsi que l'entreprise ASTRADDEC pour « le traitement des encombrants de la déchetterie et du porte à porte » ont été retenues.

Le coût du traitement à la tonne ont augmenté de 10 % qui générera une augmentation sur la Taxe d'Ordures Ménagères.

- Gestion du personnel : Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la suppression des contrats aidés, il a réorganisé les emplois du temps. Il explique que les contrats aidés ont été remplacés par un nouveau dispositif : Parcours Emploi Compétences (PEC) dont il essaiera de bénéficier lors d'un prochain recrutement.

Il propose de titulariser deux personnes employées à la commune depuis plus de 5 ans. Après délibération, le Conseil Municipal accepte.

- Ecole : le Plan mercredi proposé par le ministre de l'éducation nationale permet aux enfants de bénéficier d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite. Le Conseil Municipal n'y est pas favorable car nous ne possédons pas les moyens financiers et humains pour réaliser ce projet.
- Monsieur le Maire fait part du courrier transmis par Monsieur le Sous Préfet portant sur les remarques émises par le conseil municipal sur le Plan de Prévention du Risque Inondations. Il indique que la carte a été modifiée en tenant compte des observations rapportées.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place de relevés d'information réalisés par le syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62. Ce projet consiste à apporter un réseau fibre optique aux territoires peu denses et aux communes rurales du Nord et du Pas de Calais d'ici 2021.
- Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la Mairie de Colembert
Monsieur Le Maire propose la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. A l'Unanimité le Conseil Approuve.
- Monsieur Jean-Christophe SERGENT, Adjoint délégué informe l'assemblée des travaux dans la commune :
 - Les travaux de réfection de la rue du Château sont terminés,
 - Le chemin des cendriers a été empierré,
 - Les travaux du local de foot sont réalisés par les bénévoles de l'association et la commune prend en charge la totalité des frais liés à la structure
 - L'enrobé de la cour de l'école primaire sera réalisé avant la rentrée scolaire.